

## COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 03 juillet 2020

Membres en exercice :

15

Date de la convocation: 29/06/2020

*L'an deux mille vingt et le trois juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS*

Présents : 12

Votants: 15

Pour: 15

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie TORNIER, Jonathan FONTAINE, Frédéric FURST, Nadège GUYOT, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Laetitia SCHAEFFER, Frédéric THOMAS

**Représentés:** Vittore PETTOVEL par Frédéric THOMAS, Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE, Dominique LAHAYE par Frédéric FURST

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Emilie TORNIER

### Objet: Subventions 2020 CDE et CCAS - 2020\_033

Les élus décident de verser les subventions suivantes au cours de l'année 2020 :

- 3.000 euros (trois mille euros) à la Caisse Des Ecoles de Thiaville

- 5.300 euros (cinq mille trois cents euros) au C.C.A.S. de Thiaville

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2020 de la COMMUNE.

Ainsi fait et délibéré ce jour,  
Pour copie conforme,  
Frédéric THOMAS, Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

## COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 03 juillet 2020

Membres en exercice :

15

Date de la convocation: 29/06/2020

*L'an deux mille vingt et le trois juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS*

Présents : 12

Votants: 15

Pour: 15

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie TORNIER, Jonathan FONTAINE, Frédéric FURST, Nadège GUYOT, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Laetitia SCHAEFFER, Frédéric THOMAS

**Représentés:** Vittore PETTOVEL par Frédéric THOMAS, Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE, Dominique LAHAYE par Frédéric FURST

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Emilie TORNIER

### Objet: Reprise et affectation des résultats 2019 EAU - 2020\_034

Afin de tenir compte des écritures figurant à la page 23 du compte de gestion 2019 du service EAU et passées par la Trésorerie dans le cadre du transfert de la compétence "assainissement, le Conseil décide que l'excédent d'investissement de 110 024,76 euros à reporter au c/001 sera de 83 882,31 euros (soit une différence de 26 142,45 euros qui se retrouve dans le compte de gestion 2019 de la commune).

L'affectation du résultat de fonctionnement reste inchangée.

	au compte 1068 (recette d'inve
56 796.52	au compte 002 (excédent de fon

Ainsi fait et délibéré ce jour,  
Pour copie conforme,  
Frédéric THOMAS, Maire

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

## COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 03 juillet 2020

Membres en exercice :  
15

Date de la convocation: 29/06/2020

*L'an deux mille vingt et le trois juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS*

Présents : 12

**Présents :** Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie TORNIER, Jonathan FONTAINE, Frédéric FURST, Nadège GUYOT, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Laetitia SCHAEFFER, Frédéric THOMAS

Votants: 15

Pour: 15

**Représentés:** Vittore PETTOVEL par Frédéric THOMAS, Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE, Dominique LAHAYE par Frédéric FURST

Contre: 0

Abstentions: 0

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Emilie TORNIER

### Objet: Rectification de l'affectation de résultat de fonctionnement 2019 COMMUNE - 2020\_035

Afin de tenir compte des écritures figurant à la page 23 du compte de gestion 2019 de la commune et passées par la Trésorerie dans le cadre du transfert de la compétence "assainissement", le conseil décide de changer l'affectation de l'excédent de fonctionnement tel qu'il a été voté par la précédente municipalité le 28 février 2020.

L'excédent de fonctionnement est à répartir de la manière suivante:

25 450.50	au compte 1068 (recette d'investissement) -51 592,95 + 26 142,45
64 855.86	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) 90 306.36 - 25 450.50

Ainsi fait et délibéré ce jour,  
Pour copie conforme  
Frédéric THOMAS, Maire.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

## COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 03 juillet 2020

---

<b>Membres en exercice :</b> <b>15</b>	Date de la convocation: 29/06/2020 <i>L'an deux mille vingt et le trois juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS</i>
<b>Présents : 12</b>	<b>Présents :</b> Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie TORNIER, Jonathan FONTAINE, Frédéric FURST, Nadège GUYOT, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Laetitia SCHAEFFER, Frédéric THOMAS
<b>Votants: 15</b>	
<b>Pour: 15</b>	<b>Représentés:</b> Vittore PETTOVEL par Frédéric THOMAS, Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE, Dominique LAHAYE par Frédéric FURST
<b>Contre: 0</b>	
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Excusés:</b>
	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Emilie TORNIER

---

### Objet: Demandes de subventions - 2020\_036

Le Président présente aux élus la liste des projets envisagés à plus ou moins brève échéance:

- Réfection du parking de l'école
- Changement du sol à l'école
- Rue du Petit Paris
- Chemin de Grandrupt: sécurisation chaussée, adduction eau potable et assainissement
- Rue des Vosges (réparation - amélioration - sécurisation - adduction d'eau), avec un aménagement du carrefour dit de la "La Croix" et pouvant être associé à la sécurisation de la partie de route départementale D159 (rue d'Alsace) jusqu'à l'école.

Il demande aux élus l'autorisation de solliciter toutes les subventions susceptibles d'être attribuées pour financer ces opérations

- Aide de l'Etat (DETR)
- Amendes de police.
- SDIL
- appui aux projets territoriaux
- soutien aux communes fragiles

Le conseil approuve chacun des 5 projets proposés ci-dessus.

Ils chargent le maire de la constitution des dossiers et l'autorisent à demander toutes les subventions pouvant être attribuées pour leur financement.

Ainsi fait et délibéré ce jour,  
Pour copie conforme,  
Frédéric THOMAS, Maire.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_\_\_

## COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 03 juillet 2020

Membres en exercice :  
15

Date de la convocation: 29/06/2020

*L'an deux mille vingt et le trois juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS*

Présents : 12

**Présents :** Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie TORNIER, Jonathan FONTAINE, Frédéric FURST, Nadège GUYOT, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Laetitia SCHAEFFER, Frédéric THOMAS

Votants: 15

Pour: 15

**Représentés:** Vittore PETTOVEL par Frédéric THOMAS, Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE, Dominique LAHAYE par Frédéric FURST

Contre: 0

Abstentions: 0

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Emilie TORNIER

### Objet: Impôts locaux 2020 - 2020\_037

Le maire donne lecture des indications reçues des services fiscaux concernant les bases de fixation des impôts 2020 et demande aux élus de fixer les taux d'imposition.

A l'unanimité, il est décidé d'appliquer les mêmes taux que l'an passé:

Taxe foncière (bâti) :	12,88 %	Recette attendue :	50.644 €
Taxe foncière (non bâti) :	35,85 %	Recette attendue :	<u>4.410 €</u>
			55.054 €

Ainsi fait et délibéré ce jour,  
Pour copie conforme,  
Frédéric THOMAS, Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

## COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 03 juillet 2020

Membres en exercice :  
15

Date de la convocation: 29/06/2020

*L'an deux mille vingt et le trois juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS*

Présents : 12

**Présents :** Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie TORNIER, Jonathan FONTAINE, Frédéric FURST, Nadège GUYOT, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Laetitia SCHAEFFER, Frédéric THOMAS

Votants: 15

Pour: 15

**Représentés:** Vittore PETTOVEL par Frédéric THOMAS, Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE, Dominique LAHAYE par Frédéric FURST

Contre: 0

Abstentions: 0

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Emilie TORNIER

### Objet: Commission Communale des Impôts Directs - 2020\_038

Le conseil est invité à dresser une liste de vingt quatre contribuables parmi lesquels le Directeur des Finances Publiques de Murthe-et-Moselle désignera six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

après en avoir délibéré, la liste est établie de la manière suivante:

**Commissaires titulaires:**

Michèle DIVOUX  
Annie BARP  
Gérard COMTE  
Bernard SCHIER  
Michel FIXOT  
Myriam LECOMTE  
Gaëlle JAILLARD  
Christophe COMBEAU  
Vanessa BOLG  
Aurélien POIREL  
Nicolas COURTOT  
Bertrand LHUILLIER

**Commissaires suppléants:**

Roger LAZAROWICZ  
Jean-Pierre CUNY  
Ghislaine BEYEL  
Véronique GOHN  
Gérard GEORGES  
Stéphane VINCENT  
Annie MASSON  
Gwenaël CHAMPION  
Virginie DELONG

Mickaël HENRY  
Eva LAXENAIRE  
Sébastien ROBINET

Ainsi fait et délibéré ce jour,  
Pour copie conforme,  
Frédéric THOMAS, Maire.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

## COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 03 juillet 2020

---

<b>Membres en exercice :</b> <b>15</b>	Date de la convocation: 29/06/2020 <i>L'an deux mille vingt et le trois juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS</i>
<b>Présents : 12</b>	<b>Présents :</b> Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie TORNIER, Jonathan FONTAINE, Frédéric FURST, Nadège GUYOT, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Laetitia SCHAEFFER, Frédéric THOMAS
<b>Votants: 15</b>	
<b>Pour: 15</b>	<b>Représentés:</b> Vittore PETTOVEL par Frédéric THOMAS, Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE, Dominique LAHAYE par Frédéric FURST
<b>Contre: 0</b>	
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Excusés:</b>
	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Emilie TORNIER

---

### Objet: Renouvellement Contrat Unique d'Insertion - 2020\_039

Le Président informe les élus de la fin au 9 septembre 2020 du poste en contrat aidé (Maintenance des bâtiments et des locaux communaux).

Invités à se prononcer sur le devenir de ce poste, les élus décident:

- de reconduire ce contrat CUI pour 10 mois et 20 heures de travail hebdomadaires si l'agent l'accepte,
- si la charge de travail le nécessite, l'agent pourra effectuer jusqu'à 4 heures complémentaires de travail par semaine à la demande de l'employeur,
- à défaut de pouvoir poursuivre ce contrat CUI avec l'agent en place, les élus souhaitent la signature avec Pôle Emploi d'un nouveau contrat avec un nouvel agent,
- s'il n'est pas possible d'obtenir de Pôle Emploi un nouveau contrat aidé, le Maire est autorisé à conclure un contrat d'agent contractuel à temps non complet de 20 heures hebdomadaires pour une durée d'un an.

Ainsi fait et délibéré ce jour,  
Pour copie conforme,  
Frédéric THOMAS, Maire.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

## COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 03 juillet 2020

---

<b>Membres en exercice :</b> <b>15</b>	Date de la convocation: 29/06/2020 <i>L'an deux mille vingt et le trois juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS</i>
<b>Présents : 12</b>	<b>Présents :</b> Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie TORNIER, Jonathan FONTAINE, Frédéric FURST, Nadège GUYOT, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Laetitia SCHAEFFER, Frédéric THOMAS
<b>Votants: 15</b>	
<b>Pour: 15</b>	<b>Représentés:</b> Vittore PETTOVEL par Frédéric THOMAS, Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE, Dominique LAHAYE par Frédéric FURST
<b>Contre: 0</b>	
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Excusés:</b>
	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Emilie TORNIER

---

### Objet: RPQS EAU 2019 - 2020\_040

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Ainsi fait et délibéré ce jour,  
Pour copie conforme,  
Frédéric THOMAS, Maire

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_\_\_

# Thiaville-sur-Meurthe

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

### Exercice 2019

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs  
peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Eaux brutes .....	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes .....	6
1.6.	Eaux traitées.....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019.....	7
1.6.2.	Production .....	7
1.6.3.	Achats d'eaux traitées .....	8
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	8
1.6.5.	Autres volumes.....	9
1.6.6.	Volume consommé autorisé .....	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2.	Tarification de l'eau et recettes du service .....	10
2.1.	Modalités de tarification .....	10
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	10
2.3.	Recettes .....	12
3.	Indicateurs de performance .....	13
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	13
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	15
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	15
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	16
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	16
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	17
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	17
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) <b>Erreur ! Signet non défini</b>	
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)... <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3.9.	Taux de réclamations (P155.1) .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
4.	Financement des investissements.....	19
4.1.	Branchements en plomb.....	19
4.2.	Montants financiers.....	19
4.3.	État de la dette du service .....	19
4.4.	Amortissements .....	19
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	20
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	20
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	21
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	21
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	21
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	22

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : Thiaville-sur-Meurthe
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Thiaville-sur-Meurthe
- **Existence d'une CCSPL**  Oui  Non
- **Existence d'un schéma de distribution**  Oui, date d'approbation\* : .....  Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- **Existence d'un règlement de service**  Oui, date d'approbation\* : 13/09/2019  Non
- **Existence d'un schéma directeur**  Oui, date d'approbation\* : .....  Non

## 1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en  Régie par Régie à autonomie financière

\* Approbation en assemblée délibérante

### 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 587 habitants au 31/12/2019 (660 au 31/12/2018).

### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 276 abonnés au 31/12/2019 (309 au 31/12/2018).

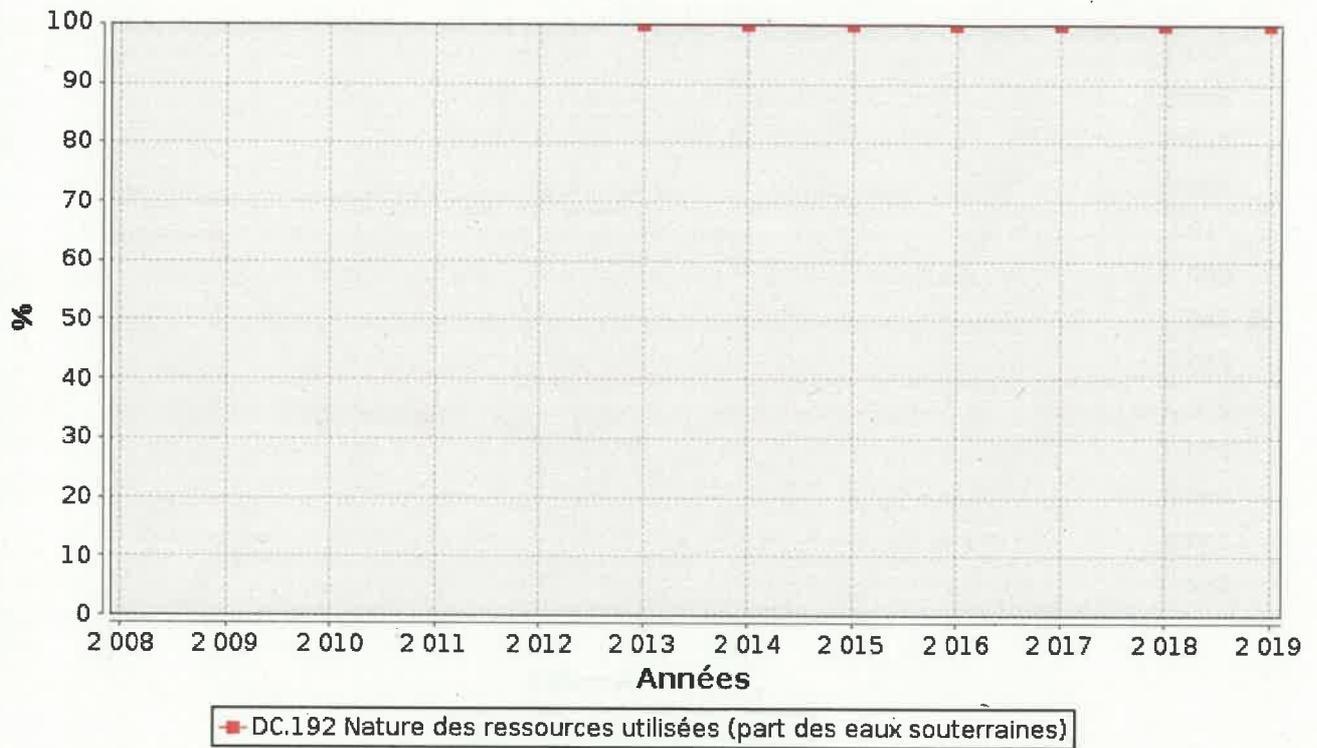
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2019	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Variation en %
Thiaville-sur-Meurthe					
<b>Total</b>	<b>309</b>			<b>276</b>	<b>-10,7%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 29,49 abonnés/km au 31/12/2019 (33,01 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,13 habitants/abonné au 31/12/2019 (2,14 habitants/abonné au 31/12/2018).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 86,22 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2019. (77,11 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2018).

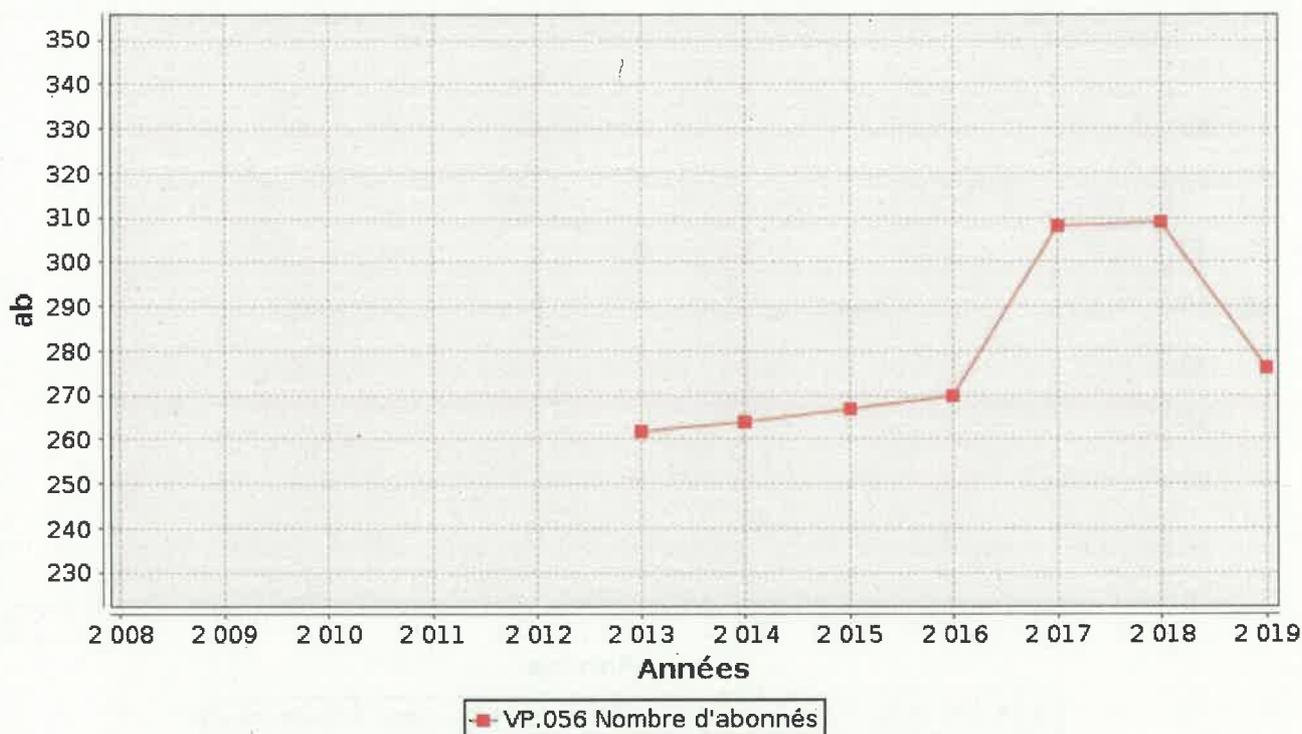


### 1.5.2. Achats d'eaux brutes



Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Observations
<b>Total</b>			



## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 36 011 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2019 (39 013 pour l'exercice 2018).

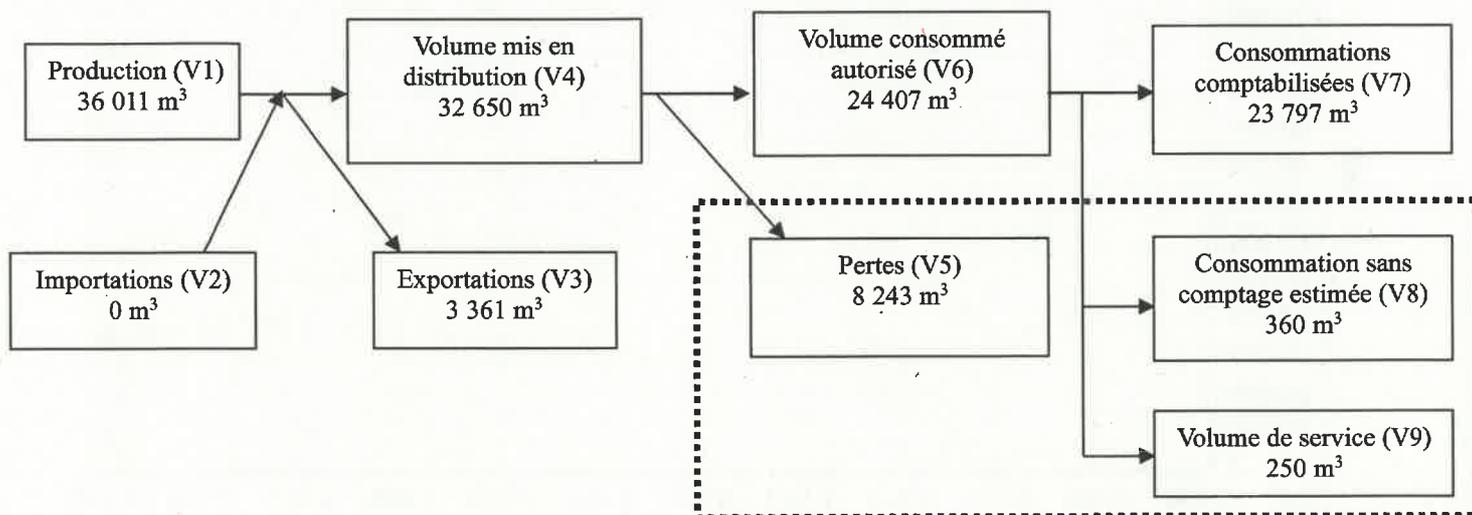
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Source des grands fourchons			29 260	27 008	-7,7%
Source du Piton			9 753	9 003	-7,7%
<b>Total</b>			39 013	36 011	-7,7%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019



### 1.6.2. Production

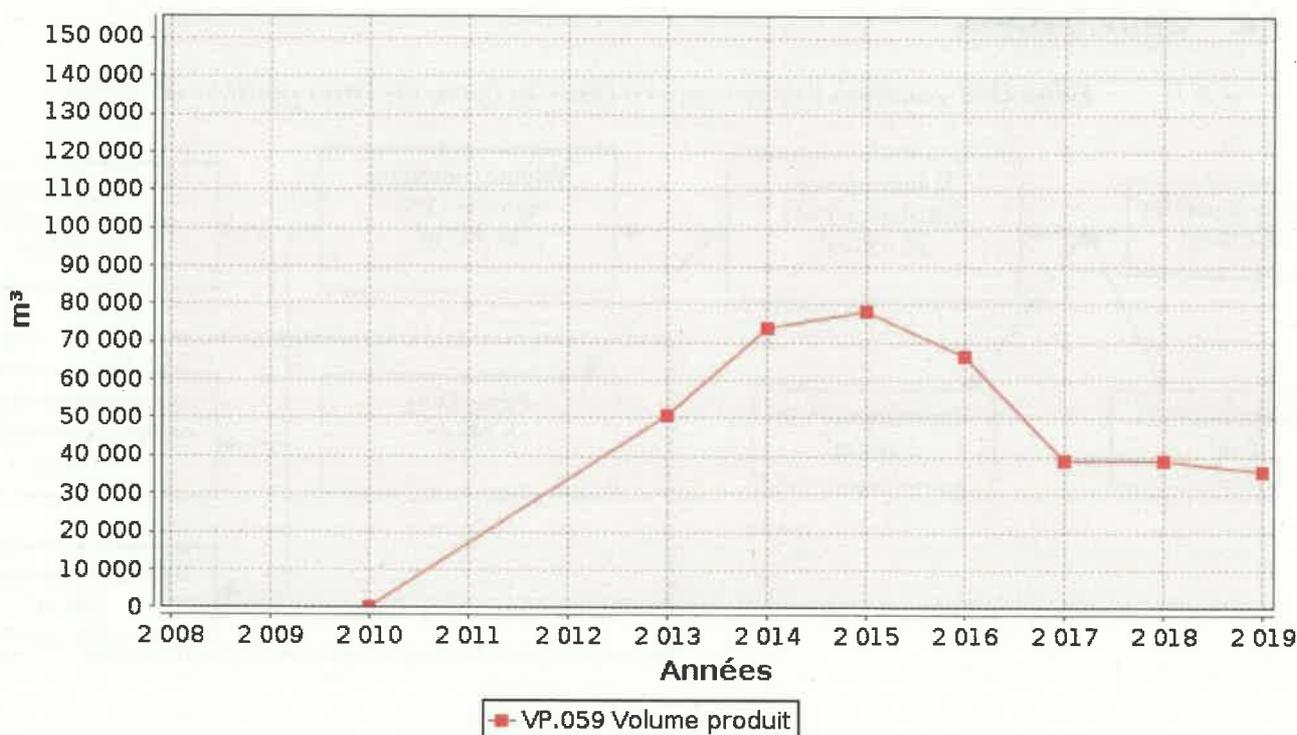


Le service a 1 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Reservoir Sénimont	Neutralite, U.V, Chloration

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
Source des grands fourchons	29 260	27 008	-7,7%	80
Source du Piton	9 753	9 003	-7,7%	80
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>39 013</b>	<b>36 011</b>	<b>-7,7%</b>	<b>80</b>



### 1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>___%</b>	<b>0</b>

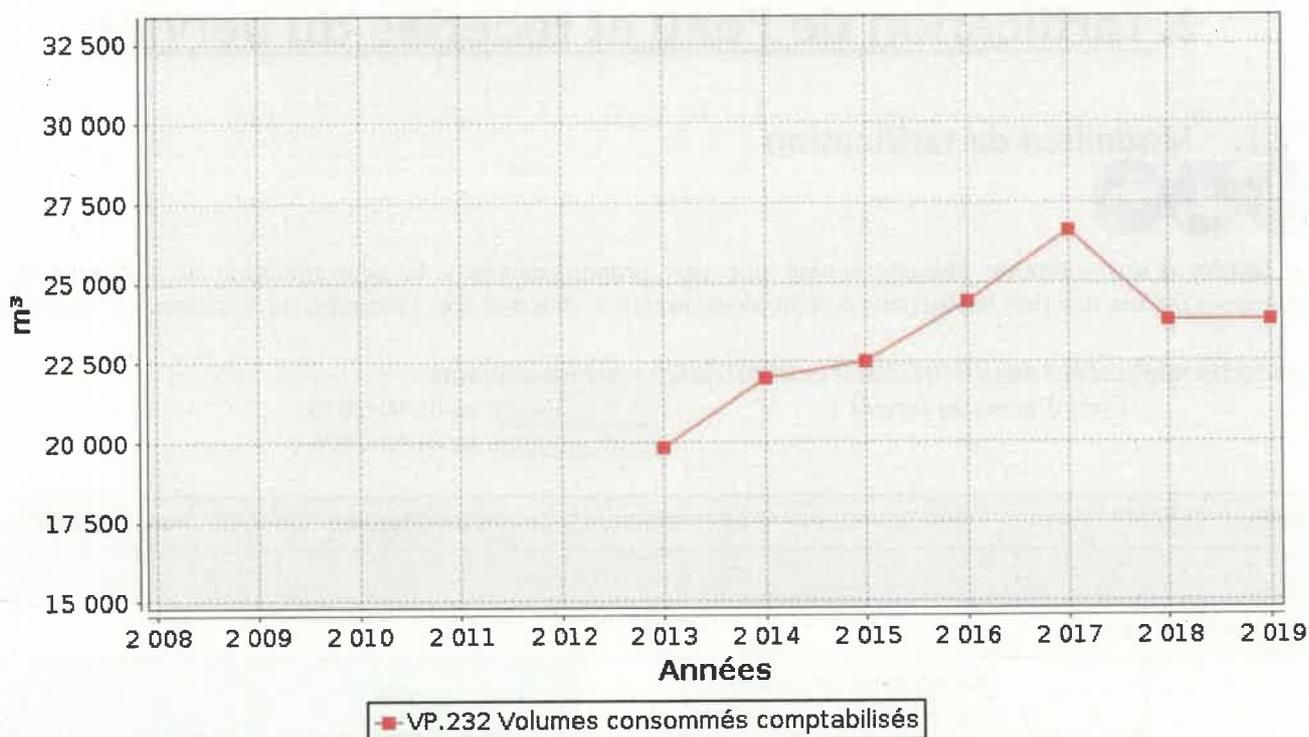
### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	23 401	23 797	1,7%
Abonnés non domestiques	425	0	-100%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>23 826</b>	<b>23 797</b>	<b>-0,1%</b>
Service de <sup>(2)</sup>			
Service de <sup>(2)</sup>			
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>3 851</b>	<b>3 361</b>	<b>-12,7%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



#### 1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	360	360	0%
Volume de service (V9)	400	250	-37,5%

#### 1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	24 586	24 407	-0,7%

#### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 9,36 kilomètres au 31/12/2019 (9,36 au 31/12/2018).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	_____ € au 01/01/2019
	_____ € au 01/01/2020

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	19,56 €	19,56 €
	Abonnement <sup>(1)</sup> DN _____		
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,42 €/m <sup>3</sup>	1,43 €/m <sup>3</sup>
Autre : _____		€	€
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	0 %	0 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	_____ €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,35 €/m <sup>3</sup>	0,35 €/m <sup>3</sup>
	VNF Prélèvement	_____ €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	_____ €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ effective à compter du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ effective à compter du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ fixant les frais d'accès au service
- Délibération du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ effective à compter du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ fixant ...
- Délibération du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ effective à compter du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ fixant ...

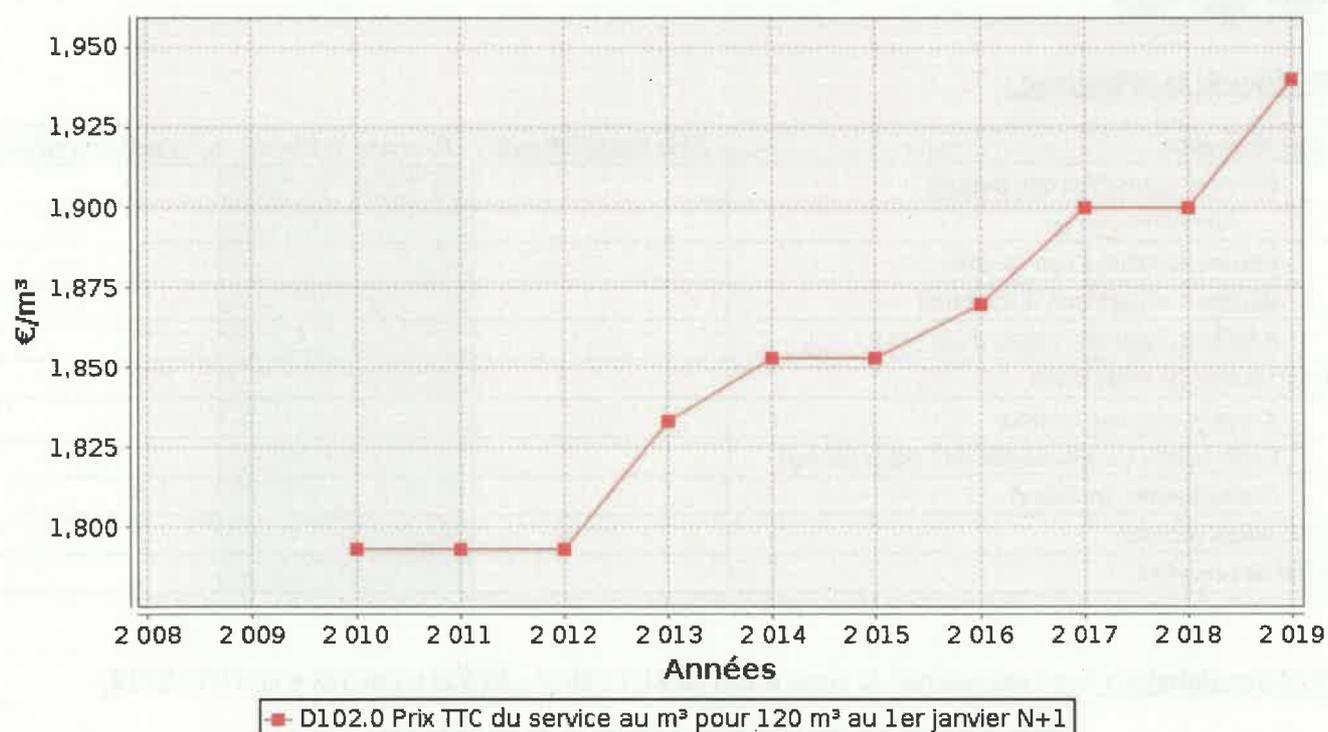
### 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon

l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	19,56	19,56	0%
Part proportionnelle	170,40	171,60	0,7%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	186,36	191,16	2,6%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	_____	_____	_____%
Part proportionnelle	_____	_____	_____%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	_____	_____	_____%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	_____	0,00	_____%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	42,00	42,00	0%
VNF Prélèvement : .....	_____	0,00	_____%
Autre : .....	_____	0,00	_____%
TVA	_____	_____	_____%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	42,00	42,00	0%
<b>Total</b>	<b>228,36</b>	<b>233,16</b>	<b>2,1%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1,90</b>	<b>1,94</b>	<b>2,1%</b>



**ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.**

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2019 en €/m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2020 en €/m <sup>3</sup>
Thierville-sur-Meurthe	1,43	1,43

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2019 sont de 27677 m<sup>3</sup>/an ( \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>/an en 2018).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :


### 2.3. Recettes



#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
<b>Total recettes de vente d'eau</b>			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
<b>Total autres recettes</b>			
<b>Total des recettes</b>			

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : 44 953 € (46 528 € au 31/12/2018).

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019
Microbiologie	4	0	7	0
Paramètres physico-chimiques	4	0	7	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2018	Taux de conformité exercice 2019
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

#### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	80%	13
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>108</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

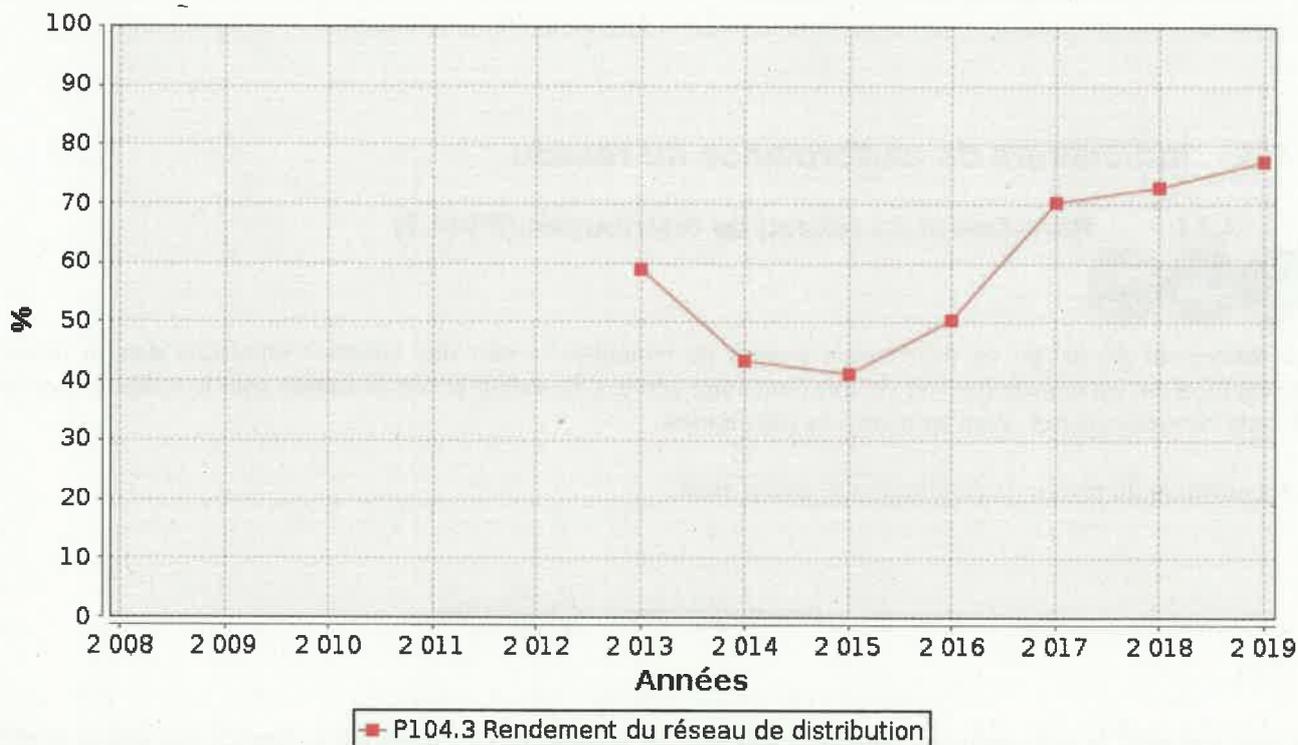
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Rendement du réseau	72,9 %	77,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	8,32	8,13
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	67,8 %	72,9 %



### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,6 m<sup>3</sup>/j/km (3,3 en 2018).

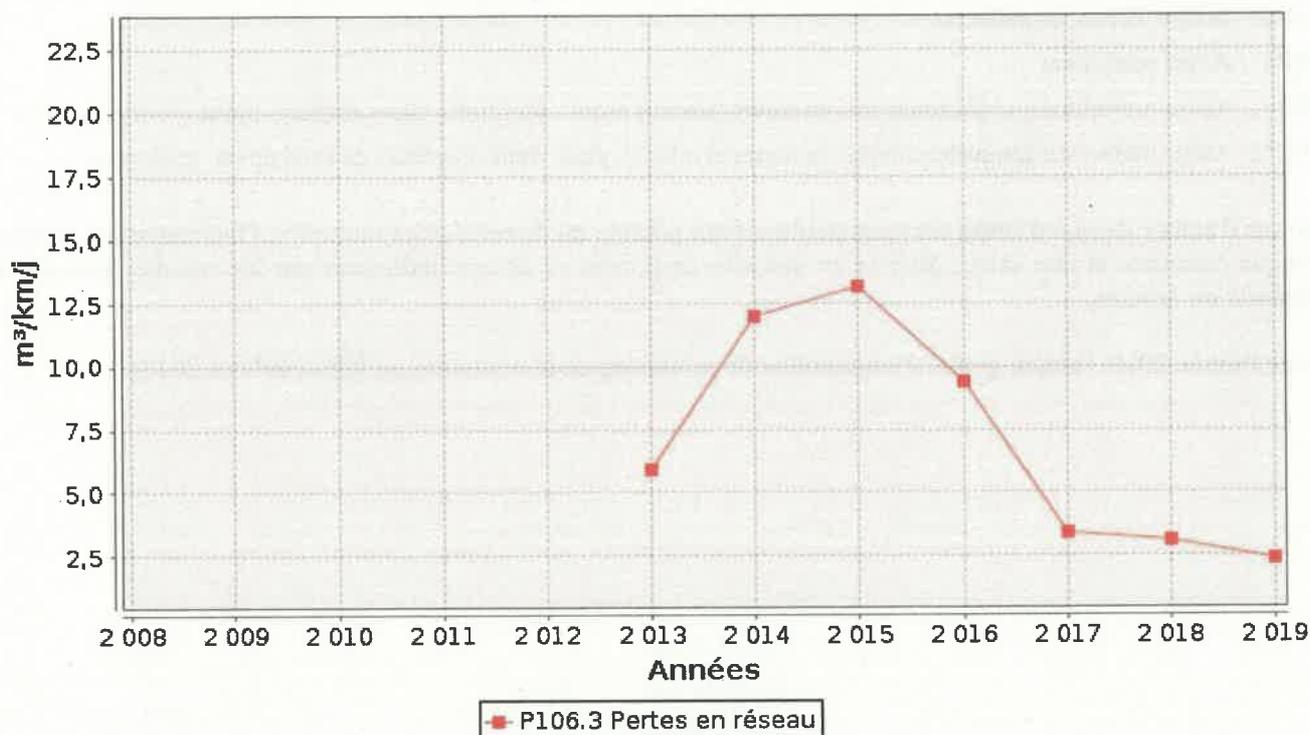
### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des pertes est de 2,4 m<sup>3</sup>/j/km (3,1 en 2018).



### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2018	2018	2018	2019
Linéaire renouvelé en km					0

Au cours des 5 dernières années, 0,01 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,02% (0,02 en 2018).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu

- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2018).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre total des branchements		276
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		5
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		22
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		1,8%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		7,9%

### 4.2. Montants financiers



	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	—	0
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

### 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	—	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

### 4.4. Amortissements



Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de \_\_\_\_\_ € ( \_\_\_\_\_ , \_\_\_\_\_ € en 2018).

**4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service**



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

**4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2019, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.  
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2019 (0 €/m<sup>3</sup> en 2018).

### 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2018	Exercice 2019
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	660	587
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	1,9	1,94
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	108	108
P104.3	Rendement du réseau de distribution	72,9%	77,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	3,3	2,6
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	3,1	2,4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,02%	0,02%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0

# Qualité de l'eau distribuée en 2018

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

AVRIL 2019

L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé.

L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant.

Les prestations de prélèvement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé CARSO.

Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses. Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau.

Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) ou auprès de votre fournisseur d'eau.

Réseau : THIAVILLE

Exploitant : MAIRIE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Maitre d'ouvrage : MAIRIE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Nb de captages d'eau : 2

Protection des captages : L'ensemble des captages est protégé.

Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource souterraine.

Traitement de l'eau : L'eau bénéficie d'un traitement de l'agressivité, de désinfection (Ultra-violet et chloration).

### MICROBIOLOGIE

	Nb de non Conformités	Nombre d'analyses	Commentaire
<b>Escherichia Coli/ Entérocoques</b> <i>Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux</i>	0	5	L'eau a été de bonne qualité microbiologique.

### CHIMIE

	Moyenne annuelle	Limite de qualité	Commentaire												
<b>NITRATES</b> <i>Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels</i>	1,45 mg/L	50 mg/L	Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre.												
<b>PESTICIDES</b> <i>Herbicides, fongicides, biocides...</i> Environ 400 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.	Conforme	0,1 µg/L par substance individuelle	Les pesticides analysés sont conformes en moyenne annuelle à la limite de qualité réglementaire.												
<b>DURETE (TH)</b> <i>Teneur en calcium et magnésium dans l'eau</i>	6,05 °F		<table border="1"> <thead> <tr> <th>TH</th> <th>0 à 7°F</th> <th>7 à 15°F</th> <th>15 à 30°F</th> <th>30 à 40°F</th> <th>+ de 40°F</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Très douce</td> <td>Douce</td> <td>Plutôt dure</td> <td>Dure</td> <td>Très dure</td> </tr> </tbody> </table>	TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F	Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure
TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F										
Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure										
<b>AGRESSIVITE DE L'EAU</b> <i>Traduit le potentiel corrosif ou entartrant de l'eau distribuée</i>	4		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Valeur de l'indicateur</th> <th>0</th> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Entartrante</td> <td>Légèrement entartrante</td> <td>A l'équilibre</td> <td>Légèrement agressive</td> <td>Agressive</td> </tr> </tbody> </table> <p>En moyenne, l'eau distribuée a été agressive. Une telle eau peut être corrosive et dissoudre les métaux présents dans les canalisations, et notamment le plomb qui peut être à l'origine de cas de saturnisme.</p>	Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4	Eau	Entartrante	Légèrement entartrante	A l'équilibre	Légèrement agressive	Agressive
Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4										
Eau	Entartrante	Légèrement entartrante	A l'équilibre	Légèrement agressive	Agressive										

### AUTRES PARAMETRES

Les autres paramètres analysés sont restés conformes en moyenne annuelle à l'exception du paramètre :

**Conductivité** : La moyenne annuelle pour ce paramètre a été de 159 µS/cm à 25°C (norme entre 200 et 1100 µS/cm à 25°C). L'eau est susceptible d'être corrosive.

### CONCLUSION GENERALE

MICROBIOLOGIE : l'eau distribuée en 2018 a été de bonne qualité.

CHIMIE : l'eau distribuée en 2018 a été non-conforme, en moyenne annuelle, à une ou plusieurs normes de qualité.

### RECOMMANDATIONS AUX CONSOMMATEURS :

- Si votre réseau intérieur comporte des canalisations en plomb, il est vivement recommandé de les remplacer
- Avant d'installer un adoucisseur ou tout autre système de traitement de l'eau, assurez-vous auprès de votre fournisseur ou de l'ARS, que la qualité de l'eau le nécessite. Entretenez ou faites entretenir régulièrement ces appareils.
- Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments.
- Si, en plus du réseau public d'eau potable, vous utilisez une autre ressource (puits, source, eau de pluie), les réseaux de distribution doivent être physiquement séparés.



## COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 03 juillet 2020

---

<b>Membres en exercice :</b> <b>15</b>	Date de la convocation: 29/06/2020 <i>L'an deux mille vingt et le trois juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS</i>
<b>Présents : 12</b>	<b>Présents :</b> Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie TORNIER, Jonathan FONTAINE, Frédéric FURST, Nadège GUYOT, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Laetitia SCHAEFFER, Frédéric THOMAS
<b>Votants: 15</b>	
<b>Pour: 15</b>	<b>Représentés:</b> Vittore PETTOVEL par Frédéric THOMAS, Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE, Dominique LAHAYE par Frédéric FURST
<b>Contre: 0</b>	
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Excusés:</b>
	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Emilie TORNIER

---

### Objet: Approbation du rapport d'activité de la SPL au titre de l'année 2019 - 2020\_041

*Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1524-5 et R. 1524-3 et suivants ;*

*Vu la délibération du 23 novembre 2018 par laquelle le conseil municipal a autorisé la commune de Thiaville-sur-Meurthe à devenir adhérent à la SPL Gestion Locale ;*

*Vu les statuts de la SPL Gestion Locale en vigueur ;*

CONSIDERANT que la commune de Thiaville-sur-Meurthe est membre de la SPL Gestion Locale ;

CONSIDERANT la nécessité, pour les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires, en vertu des dispositions de l'article L. 1524-5 du CGCT, de se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration de la SPL ;

Après présentation par Frédéric THOMAS et Jonathan FONTAINE des principales données et faits significatifs figurant dans le rapport d'activité de l'année 2019 de la SPL Gestion Locale présenté au conseil d'administration le 27 février 2020 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**DECIDE à l'unanimité**

**D'APPROUVER** le rapport d'activité de la SPL Gestion Locale au titre de l'année 2019 ;

ANNEXE : rapport d'activité de la SPL Gestion Locale au titre de 2019.

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour copie conforme,

Frédéric THOMAS, Maire

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

**IN -  
PACT  
GL**

Innovation  
Pour l'Accompagnement  
des **Collectivités Territoriales**

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



Chers collègues,

L'environnement en constante évolution de nos collectivités territoriales nous contraint de plus en plus fortement tant sur le plan réglementaire que sur le volet budgétaire. Au regard de ce contexte, il nous a semblé nécessaire de faire évoluer nos outils pour les adapter aux nouveaux besoins en matière de gestion de nos organisations et de nos ressources humaines.

Forts de ce constat, nous avons choisi une solution collective : la constitution d'une société publique locale nous assurant un soutien à l'innovation territoriale et à l'optimisation de la gestion de nos services publics.

J'ai ainsi le plaisir de vous faire parvenir le rapport d'activité de cette première année d'exploitation, rythmée par de nombreux obstacles, mais qui démontre combien les services que nous vous proposons sont utiles et nécessaires.

Je vous remercie pour votre confiance.

Le Président Directeur Général



Maire de LUCEY

# SOMMAIRE

<b>IN-PACT GL à votre service</b>	<b>4</b>
Les membres du conseil d'administration	4
IN-PACT GL en quelques chiffres	5
Les temps forts de l'année	6
<b>Des accompagnements personnalisés et des experts à votre service</b>	<b>7</b>
Accompagner la gestion de vos RH	8
Suivre et accompagner les parcours professionnels de vos agents	8
Satisfaire vos besoins en personnel	9
Surveiller et préserver la santé au travail	9
Préserver la sécurité et la qualité de vie au travail	10
Faire évoluer vos organisations	10
Gérer vos dossiers d'assurances	11
Gérer et protéger vos données	11
Focus sur...	12
<b>Bilan statutaire et budgétaire</b>	<b>13</b>
<b>Liste des actionnaires</b>	<b>14</b>

# IN-PACT GL à votre service

## LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'actuelle gouvernance de la SPL Gestion Locale - IN-PACT GL est constituée de gros et de petits actionnaires, représentatifs de l'ensemble des collectivités bénéficiant des services de la SPL.

### Le Président directeur général

**FRANÇOIS FORIN** Maire de LUCEY

### Les Membres du Conseil d'administration

**PIERRE BOILEAU** Président du CCAS de LUDRES

**CLAUDE GRAUFFEL** Adjoint au Maire de VANDOEUVRE-LES-NANCY

**MARIE-LOUISE HARALAMBON** Maire de FAVIERES

**JEAN-PIERRE HUET** Maire de LIVERDUN

**JEAN-PIERRE HURPEAU** Maire de JARVILLE-LA-MALGRANGE

**LYDIE LE PIOUFF** Adjointe au Maire de TOUL

**HENRY LEMOINE** Maire de PONT-A-MOUSSON

**CLAUDE MANET** Maire de BRULEY

**FERNAND PHILIPPE** Vice-Président à la CC TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT

**CHRISTOPHE SONREL** Maire de DAMELEVIERES

**FRANCOIS WERNER** Maire de VILLERS-LES-NANCY

### Les Censeurs

**ROSE-MARIE FALQUE** Maire d'AZERAILLES

**JEAN-MARC DUFFOURC** Adjoint au Maire de BAR-LE-DUC

# IN-PACT GL en quelques chiffres

**538**  
actionnaires 

 **263 800€**  
de capital social

VANDOEUVRE-LES-NANCY	185
TOUL	116
LAXOU	61
PONT-A-MOUSSON	57
DOMBASLE-SUR-MEURTHE	53
LUNÉVILLE	52
VILLERUPT	45
JARNY	44
CC ORNE LORRAINE CONFLUENCES	44
CC BASSIN DE PONT-À-MOUSSON	43

les **10**  
plus gros  
actionnaires

**35**   
rendez-vous en collectivités

**120**   
accompagnements sur devis



Top 3 des thèmes

**8088**   
sollicitations par fiches



# Les temps forts de l'année

## MARS

Réunions de territoire  
Présentation de la structure

## AVRIL - MAI

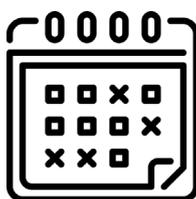
Rencontres individuelles  
avec l'équipe de  
référents territoriaux

## JUIN

1<sup>ère</sup> Réunion des ACP

## SEPTEMBRE

2<sup>ème</sup> Réunion des ACP



## OCTOBRE

Colloque INNOV'ACTION

## NOVEMBRE

Rencontre annuelle avec les  
médecins de prévention

## NOVEMBRE

Campagne de vaccination  
anti-grippe

## DÉCEMBRE

3<sup>ème</sup> Réunion des ACP

## INNOV'ACTION - l'innovation au service de vos ressources humaines

Le 10 octobre 2019, IN-PACT GL proposait à l'ensemble des DGS et DRH de ses collectivités actionnaires, une journée d'échanges et de co-construction ayant pour thème l'innovation.

Lors d'une matinée dédiée aux témoignages de représentants de la Ville de Poissy, du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis et de la Communauté d'Agglomération de Chalons en Champagne, les participants ont pu découvrir de nouvelles pratiques innovantes autour de l'emploi, du bien être et du management.

A l'occasion d'ateliers participatifs, chacun a pu travailler et réfléchir collectivement à un ensemble de thématiques : le parcours professionnel, la médecine préventive, l'entretien RH et le développement d'un projet innovant.

Cette journée a réuni plus de 50 participants.

**DES ACCOMPAGNEMENTS  
PERSONNALISÉS  
ET DES EXPERTS  
À VOTRE SERVICE**

# Accompagner la gestion de vos ressources humaines

**5**  
collaborateurs

L'année 2019 a été une année riche en termes d'accompagnement RH notamment sur le conseil statutaire. IN-PACT GL a accompagné les collectivités à plusieurs reprises dans l'application du statut.

Effectivement, IN-PACT GL a apporté des conseils précieux sur les droits et les obligations des agents, sur les évolutions de carrières mais aussi sur les règles de recrutement et les positions administratives. Des thématiques multiples qui méritent des réponses rigoureuses pour faciliter la gestion des RH des collectivités.

L'année 2019, fût marquée par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Cette loi est venue profondément modifier le paysage statutaire avec 65 articles sur 95 qui concernent directement la FPT.

A ce titre, pour accompagner les collectivités au gré de l'actualité statutaire, les conseillers RH ont rédigé des notes d'informations (GIPA, PPCR, SMIC, décrets relatifs à la loi de transformation de la fonction publique).



**4790** fiches traitées

**2**  
collaborateurs

## Suivre et accompagner les parcours professionnels de vos agents

**72** fiches traitées  
**8** accompagnements  
mobilité  
**4** montages de  
dossiers retraite  
**12** participants à l'atelier  
« Dessine moi un parcours  
professionnel »

Le parcours professionnel regroupe un ensemble de mouvements qui sont consécutifs à des choix (subis ou volontaires). Il existe autant de parcours professionnels que d'agents.

Agent, manager et service RH sont les 3 principaux acteurs du parcours professionnel. Pour bien construire son parcours professionnel, il est important de bien se connaître (motivations, valeurs, intérêts, besoins, etc.).

D'ailleurs en 2019, lors du colloque Innov'action, un atelier a été spécifiquement dédié à ce sujet. Effectivement, à travers l'atelier «Dessine-moi un parcours professionnel», les participants ont pu appréhender les parcours professionnels d'une manière ludique.

A l'issue de cet atelier une grille d'évaluation de la motivation des agents a été transmise aux collectivités. Cette grille peut notamment être complétée par les agents avant l'entretien professionnel et servir de base de réflexion à la construction de leur projet professionnel

## Satisfaire vos besoins en personnel

La gestion des ressources humaines au sein des collectivités territoriales se fait grâce aux femmes et hommes qui en ont la responsabilité mais aussi grâce aux outils de gestion mis à leur disposition.

Du simple conseil à l'intervention, IN-PACT GL a procédé à un accompagnement sur l'appropriation des outils de gestion pour que les collectivités puissent être en adéquation avec la législation en vigueur.

L'année 2019 a été particulièrement marquée par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août, et surtout par le décret 2019-1265 relatif aux lignes directrices de gestion qui fixeront les politiques RH de demain (2021), où la GPEEC sera un enjeu encore plus important.

D'ailleurs, l'accompagnement s'est également traduit par des interventions en collectivités dans le cadre d'un projet de GPEEC pour notamment procéder à une analyse fine de la GRH dans une collectivité de plus de 70 agents.

Enfin, les collectivités ont pu bénéficier d'une assistance au recrutement qui constitue un enjeu fort pour les employeurs publics qui nécessite une rigueur particulière eu égard le décret n°2019-1594 qui en fixe la procédure pour les contractuels.



**51** demandes d'accompagnements aux outils RH

**4** demandes d'assistance au recrutement

**3** interventions pour l'accompagnement à la mise en place du RIFSEEP

**42H** d'intervention en GPEEC

**26H** d'intervention en Assistance au recrutement



## Surveiller et préserver la santé au travail

**3228** visites médicales  
**2704** entretiens infirmiers  
**882** vaccinations antigrippe

**66** études et **6** actions de sensibilisation (ergonomie)

**37** entretiens de soutien psychologique

**3** Parcours santé-mobilité

Dans le cadre de la mission santé au travail, une Commission Maintien en Emploi a été mise en place afin d'étudier les situations des agents dont l'examen a été prescrit par le médecin de prévention ou l'infirmier en santé au travail ou pour lesquelles les instances médicales (Comité médical départemental, Commission de réforme) ont émis des avis d'aptitude sous conditions ou d'inaptitude.

La commission se réunit mensuellement. Les avis ou recommandations qu'elle émet constituent une aide supplémentaire dans l'optique du retour ou du maintien en emploi des agents dont la surveillance médicale est confiée par la Collectivité / l'Etablissement public au CDG 54.

Parallèlement, le déploiement d'outils facilitant la relation entre médecin de prévention et collectivités est en cours. Ces outils doivent permettre d'appliquer de manière opérationnelle les restrictions données par les médecins. Il s'agit principalement de définir les tâches que l'agent est en capacité de réaliser au regard de sa fiche de poste et de sa situation de santé.

# Préserver la sécurité et la qualité de vie au travail

**7**  
collaborateurs

Un nouveau congé : le CITIS (congé pour invalidité temporaire imputable au service) - Le décret n°2019-301 du 10 avril 2019 insère un titre VI bis au sein du décret n°87-602, afin de fixer les modalités de ce nouveau congé.

Le CITIS est le régime unique sous lequel est placé le fonctionnaire pendant la durée de l'arrêt de travail, consécutif à un accident de service, un accident de trajet ou une maladie contractée en service.

Il vient remplacer les congés d'accident de service, de trajet et de maladies contractées en service antérieurement prévues.

Le CITIS est accordé à un fonctionnaire en position d'activité qui relève du régime spécial : fonctionnaires titulaires à temps complet et fonctionnaires titulaires occupant un ou plusieurs emplois à temps non complet d'une durée hebdomadaire  $\geq$  à 28 heures ou fonctionnaires stagiaires.

Ce qui change :

- Apparition de la présomption d'imputabilité pour les accidents de service et les maladies professionnelles
- Congé unique
- Délais de déclaration du sinistre
- Disparition du CLD imputable
- Saisine de la commission de réforme

**4** réunions ACP  
**9** DU réalisés  
**2** accompagnements à la mise à jour  
**1** intégration des RPS au DU  
  
**9** médiations  
**1** sensibilisation «signalisation temporaire de chantier»  
**536** AT suivis en 2019

**1**  
collaborateur

## Faire évoluer vos organisations

**7** études organisationnelles  
**1** étude GPEEC sur une collectivité de 80 agents  
**2** accompagnements au pilotage de projets (projet de service et mutualisation)  
**1** animation de séminaire de rentrée en crèche

En complément des diagnostics organisationnels réalisés par la conseillère en organisation, de nouveaux services ont été proposés afin d'accompagner les collectivités dans la mise en oeuvre d'outils structurants pour leurs organisations : charte de gouvernance, projets d'administration, projets de services, charte d'accueil, etc. Par l'utilisation de méthodes ludiques, participatifs et adaptés aux objectifs, l'animation de groupes de travail autour de ces différents sujets a permis de favoriser la co-construction de ces outils.

En prévision des futures élections municipales, en collaboration avec les référents territoriaux et l'association des maires de Meurthe-et-Moselle, un travail a également été développé afin de proposer une offre complète de formation aux futurs élus. Rôle et place de l'élu, élu employeur et sensibilisation à la prévention des risques professionnels, de nombreuses thématiques seront abordées pour accompagner les élus tout au long de leur prochain mandat.

## Gérer vos assurances

**5**  
collaborateurs

En 2019, des comités de pilotage absentéisme ont été organisés dans des communes de plus de 30 agents dont la gestion des dossiers d'assurance statutaire est confié à IN-PACT GL.

A partir de données statistiques relatives à l'absentéisme et des informations qualitatives sur l'organisation des collectivités (outils RH, suivi de la santé et prévention des risques), des plans d'actions de lutte contre l'absentéisme ont pu être travaillé en collaboration avec les DGS, DRH et élus des collectivités.

Afin de faciliter le suivi des demandes de remboursements, l'année 2019 a été dédiée au développement d'un nouveau logiciel de gestion des dossiers d'assurance. Plus intuitif, plus complet et surtout plus ergonomique, le logiciel doit permettre aux gestionnaires assurances de traiter plus rapidement les demandes de remboursements. Les collectivités pourront y retrouver dans un seul endroit l'ensemble de leurs demandes. A terme, il permettra également de dématérialiser toutes les nouvelles adhésions aux contrats d'assurance.

**3736** fiches traitées  
**540** collectivités suivies pour l'assurance statutaire  
**257** pour l'assurance santé  
**458** pour l'assurance prévoyance soit **4097** agents adhérents  
**4193** demandes de remboursement d'indemnités journalières

**10** Comités de pilotage

**6**

collaborateurs

**200** sollicitations RGPD pour répondre à des cas pratiques

**561** collectivités adhérentes à la mission RGPD

**8** missions d'archivage

## Gérer et protéger vos données

Dans le cadre de la mission RGPD (règlement général sur la protection de données), l'année 2019 a été dédiée à faire évoluer l'espace RGPD mis à disposition des collectivités. Ces dernières peuvent désormais mettre à jour leur registre des traitements de manière autonome.

De nouveaux documents-type et de nouvelles fiches d'informations ont également été mises à disposition des collectivités. En complément, des sessions d'information dans les territoires ont été organisées.

Un travail de développement informatique permettant de générer les préconisations pratiques se termine.

Parallèlement, la mission archives est intervenue dans diverses missions d'élimination et de classement au sein de plusieurs collectivités.

# FOCUS SUR...

## Les référents territoriaux

Pour faciliter le traitement des dossiers complexes et assurer le suivi de l'ensemble des collectivités actionnaires de la SPL, une équipe de 3 référents territoriaux a été mise en place dès le début de l'année 2019.

Interlocuteur privilégié des directeurs généraux, des directeurs de ressources humaines et parfois de l'autorité territoriale, le référent territorial veille au suivi régulier des collectivités de leur territoire, réagit en cas d'alerte des services pour mettre en place des solutions adaptées et accompagne les collectivités à penser l'employabilité de leurs agents de manière durable.

En 2019, en plus du suivi régulier des dossiers, les référents territoriaux ont piloté la mise en place des comités de pilotage absentéisme, assuré l'organisation du colloque « INNOV'ACTION » et réalisé des diagnostics « flash » de plus de 10 collectivités.



## Les services supports

Véritables agents de l'ombre, les services supports sont indispensables au bon fonctionnement de la société publique. Informatique, ressources humaines, gestion comptable et gestion administrative, toutes les fonctions supports ont permis à l'ensemble des services d'IN-PACT GL d'assurer leurs prestations dans de bonnes conditions.

L'année 2019 a été particulièrement riche pour ces services avec, notamment, la mise en place de l'espace personnel IN-PACT permettant la dématérialisation des forfaits, des devis et des factures et le suivi de l'ensemble des adhésions et des facturations.

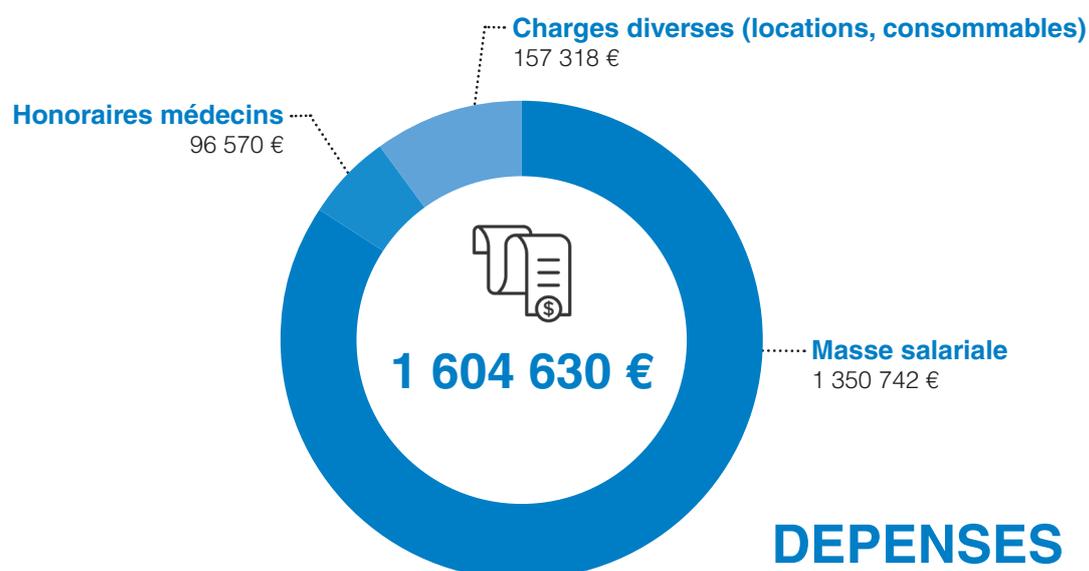
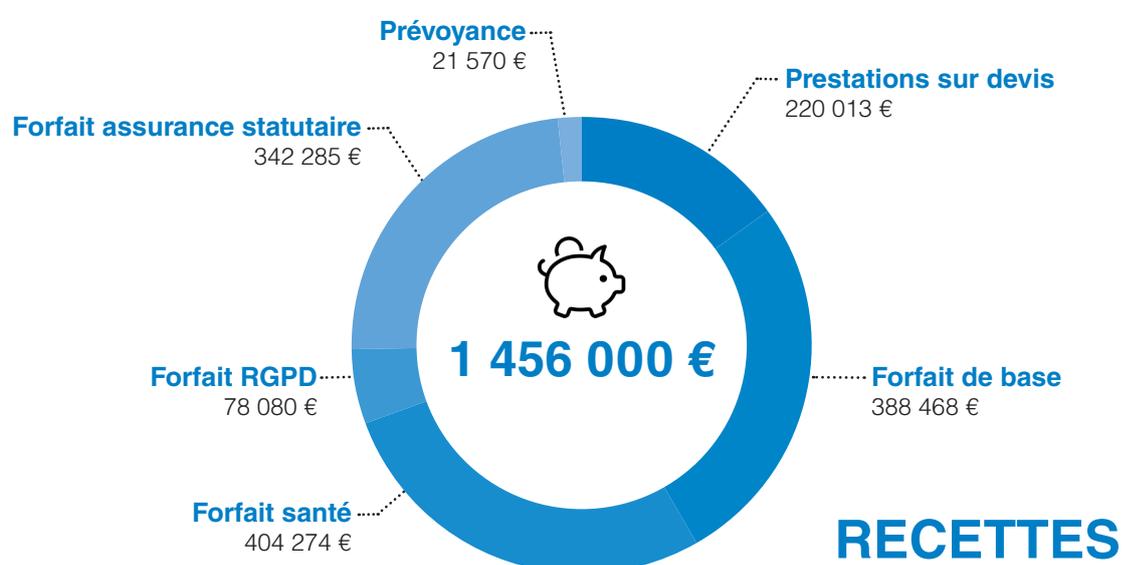


# Bilan statutaire et financier 2019

La SPL Gestion Locale «IN-PACT GL» a pour objet social :

- le soutien à l'innovation territoriale dans le domaine managérial
- l'optimisation de l'ingénierie managériale
- l'accompagnement à l'emploi et à la mobilité interfonction publique
- l'optimisation de la gestion des Services Publics, notamment dans le domaine managérial, mais également de la gestion des données

**En 2019, le compte de résultat présente un résultat déficitaire de 148 629 €**



# Liste des actionnaires au 31 décembre 2019

54 : ABAUCOURT • ABBEVILLE LES CONFLANS • ABONCOURT • AFFLEVILLE • AGINCOURT  
ALLAIN • ALLAMPS • AMANCE • ANCERVILLER • ANDILLY • ANGOMONT  
ANTHELUPT • ARMAUCOURT • ARNAVILLE • ARRACOURT • ARRAYE ET HAN • ART SUR MEURTHE  
ATHIENVILLE • ATTON • AUBOUÉ • AUDUN LE ROMAN • AUTREPIERRE • AUTREVILLE SUR MO-  
SELLE • AUTREY SUR MADON • AVILLERS • AVRAINVILLE • AVRIL • AZERAILLES  
BACCARAT • BADONVILLER • BAGNEUX • BAINVILLE AUX MIROIRS • BAINVILLE SUR MADON  
BARBAS • BARISEY LA COTE • BATHELEMONT • BATILLY • BAYON • BAZAILLES  
BELLEAU • BELLEVILLE • BENAMENIL • BENNEY • BERNECOURT  
BERTRAMBOIS • BERTRICHAMPS • BETTAINVILLERS • BEUVEILLE • BEUVEZIN  
BEUVILLERS • BEY SUR SEILLE • BEZANGE LA GRANDE • BICQUELEY  
BIENVILLE LA PETITE • BLAINVILLE SUR L'EAU • BLAMONT • BLEMEREY • BLENOD LES PONT A  
MOUSSON • BLENOD LES TOUL • BOIS DE HAYE • BONCOURT • BOUILLONVILLE • BOUXIERES  
AUX CHENES • BOUXIERES AUX DAMES • BOUXIERES SOUS FROIDMONT • BREMENIL • BRIN SUR  
SEILLE • BROUVILLE • BRULEY • BRUVILLE • BULLIGNY • BURES • BURIVILLE  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LONGWY • CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL • CC BASSIN DE  
PONT A MOUSSON • CC CŒUR DU PAYS HAUT • CC COLOMBEY ET SUD TOULOIS • CC DE VEZOUZE  
EN PIEMONT • CC DU PAYS DU SAINTOIS • CC DU PAYS DU SANON • CC MAD ET MOSELLE  
CC MEURTHE MORTAGNE MOSELLE • CC MOSELLE ET MADON • CC ORNE LORRAINE  
CONFLUENCE • CC PAYS DU SEL ET DU VERMOIS • CC SEILLE-ET-GRAND-COURONNE • CC TERRE  
LORRAINE DU LONGUYONNAIS • CC TERRES TOULOISES • CC TERRITOIRE LUNEVILLE A BACCA-  
RAT • CCAS ANGOMONT • CCAS AUBOUÉ • CCAS AUDUN LE ROMAN • CCAS BLENOD LES PONT  
A MOUSSON • CCAS CHAMPIGNEULLES • CCAS DOMBASLE SUR MEURTHE  
CCAS ESSEY LES NANCY • CCAS HOMECOURT • CCAS JARVILLE LA MALGRANGE  
CCAS JOEUF • CCAS LANEUVEVILLE DVT NANCY • CCAS LAXOU • CCAS LUDRES  
CCAS LUNEVILLE • CCAS MONT SAINT MARTIN • CCAS POMPEY • CCAS PONT A MOUSSON  
CCAS SAINT NICOLAS DE PORT • CCAS SEICHAMPS • CCAS STMAX • CCAS TOUL • CCAS VAL DE  
BRIEY • CCAS VANDOEUVRE LES NANCY • CCAS VARANGEVILLE • CCAS VILLERUPT  
CDE DE JARVILLE LA MALGRANGE • CERVILLE • CHALIGNY • CHAMPENOUX  
CHAMPIGNEULLES • CHAOUILLEY • CHAREY • CHARMES LA COTE • CHAUDENEY SUR MO-  
SELLE • CHAVIGNY • CHAZELLE SUR ALBE • CHENEVIERES • CHENICOURT • CHOLOY MENIL-  
LOT • CIAS CC OLC • COLMEY FLABEUVILLE • COLOMBEY LES BELLES • CONFLANS EN JAR-  
NISY • CONS LA GRANVILLE • COSNES ET ROMAIN • COURBESSEAUX • CRECHE VILLE EN  
VERMOIS • CREPEY • CREVECHAMPS • CREZILLES • CRION • CROISMARE  
CUSTINES • CUTRY • DAMELEVIERES • DENEUVRE • DEUXVILLE • DIARVILLE  
DIEULOUARD • DOMBASLE SUR MEURTHE • DOMEVRE EN HAYE • DOMEVRE SUR VEZOUZE  
DOMGERMAIN • DOMJEVIN • DOMMARTÉMONT • DOMMARTIN LA CHAUSSEE • DOMMARTIN  
SOUS AMANCE • DOMPRIX • DONCOURT LES CONFLANS • DROUVILLE • ECROUVES • EHPAD  
D'EINVILLE • EINVILLE AU JARD • EMBERMENIL • EPIEZ SUR CHIERS • EPLY • ERBEVILLER SUR  
AMEZULE • ERROUVILLE • ESPACE GERARD PHILIPPE CCOLC • ESSEY ET MAIZERAIS • ESSEY LA  
COTE • ESSEY LES NANCY • EULMONT • EUVEZIN • FAULX • FAVIERES • FECOCOURT  
FENNEVILLER • FEY EN HAYE • FILLIERES • FLAINVAL • FLAVIGNY SUR MOSELLE  
FLEVILLE DEVANT NANCY • FLIN • FONTENOY SUR MOSELLE • FORCELLES SAINT GORGON • FOR-  
CELLES SOUS GUGNEY • FOUG • FRAIMBOIS • FRANCHEVILLE • FRANCONVILLE  
FREMENIL • FREMONVILLE • FRESNOIS LA MONTAGNE • FROUARD • GELACOURT  
GELLENONCOURT • GEMONVILLE • GERBEVILLER • GERMINY • GERMONVILLE • GEZONCOURT  
GIBEAUMEIX • GIRAUMONT • GIRIVILLER • GLONVILLE • GOGNEY • GONDRECOURT  
AIX • GONDREVILLE • GONDREXON • GORCY • GOVILLER • GRAND FAILLY • GRIMONVIL-  
LER • GRIPPORT • GRISCOURT • GUGNEY • GYE • HABLAINVILLE • HAMMEVILLE  
HANNONVILLE SUZEMONT • HAROUÉ • HATRIZE • HAUCOURT MOULAIN • HAUDON-  
VILLE • HENAMENIL • HERBEVILLER • HERIMENIL • HERSERANGE • HOEVILLE  
HOMECOURT • HOUDEMONT • HOUDREVILLE • HOUSSEVILLE • HUSSIGNY  
GODBRANGE • IGNEY • JAILLON • JARNY • JARVILLE LA MALGRANGE • JEVONCOURT  
JEZAINVILLE • JOEUF • JOLIVET • JOPPECOURT • JOUAVILLE • JOUDREVILLE • JUVRE-  
COURT • LABRY • LACHAPELLE • LAGNEY • LAIX • LAMATH • LANEUVE-  
LOTTE • LANEUVEVILLE AUX BOIS • LANEUVEVILLE DERRIERE FOUG • LANEUVEVILLE DEVANT  
BAYON • LANEUVEVILLE DEVANT NANCY • LANFROICOURT • LANTEFONTAINE • LAXOU  
LAY SAINT REMY • LAY ST CHRISTOPHE • LEINTREY • LENONCOURT • LESME-  
NILS • LEXY • LIMEY REMENAUVILLE • LIRONVILLE • LIVERDUN • LOISY • LONGLA-  
VILLE • LUBEY • LUCEY • LUDRES • LUNEVILLE • LUPCOURT • MAGNIERES  
MAIDIERES • MAIRY MAINVILLE • MAIXE • MAIZIERES LES TOUL • MALAVILLERS • MALLE-  
LOY • MALZEVILLE • MAMEY • MANONCOURT EN WOEVRE • MANONCOURT-EN-VERMOIS  
MANONVILLE • MANONVILLER • MARBACHE • MARON • MARTINCOURT • MAXEVILLE

MENIL LA TOUR • MERCY LE BAS • MEREVILLE • MERVILLER • MESSEIN • MEXY • MILLE-  
 RY • MOINEVILLE • MOIVRONS • MONCEL LES LUNEVILLE • MONCEL SUR SEILLE • MONT  
 BONVILLERS • MONT L ETROIT • MONT LE VIGNOBLE • MONT SAINT MARTIN • MONT SUR MEUR-  
 THE • MONTAUVILLE • MONTENOY • MONTIGNY • MONTIGNY SUR CHIERS • MORFON-  
 TAINE • MOUACOURT • MOUSSON • MOUTIERS • MOUTROT • MOYEN • MUR-  
 VILLE • NEUFMAISONS • NEUVES MAISONS • NEUVILLER LES BADONVILLER • NOMENY  
 NONHIGNY • NOROY LES PONT A MOUSSON • NOVIANT AUX PRES • OCHEY • OGEVIL-  
 LER • OMELMONT • ORMES ET VILLE • OZERAILLES • PAGNEY DERRIERE BARINE • PAGNY SUR  
 MOSELLE • PANNES • PAREY SAINT CESAIRE • PARROY • PETIT FAILLY • PETITMONT  
 PETR DU LUNEVILLOIS • PETTONVILLE • PHLIN • PIENNES • PIERRE LA TREICHE  
 PIERREVILLE • POLE METROPOLITAIN EUROPEEN DU SILLON LORRAIN • POMPEY • PONT A MOUS-  
 SON • PREUTIN HIGNY • PULLIGNY • PULNOY • RECHICOURT-LA-PETITE • RECLONVILLE  
 REHAINVILLER • REHON • REILLON • REMBERCOURT SUR MAD • REMENOVILLE • REMERE-  
 VILLE • REMONCOURT • REPAIX • RES A CLAUDEL DAMELIVIERES • RICHARMENIL  
 ROGEVILLE • ROSIERES AUX SALINES • ROSIERES EN HAYE • ROUVES • ROVILLE DEVANT  
 BAYON • ROYAUMEIX • RPA BADONVILLER • SAINT BAUSSANT • SAINT FIRMIN • SAINT JEAN  
 LES LONGUYON • SAINT JULIEN LES GORZE • SAINT MARD • SAINT MARTIN • SAINT MAURICE  
 AUX FORGES • SAINT MAX • SAINT NICOLAS DE PORT • SAINT REMIMONT • SAINT SAUVEUR  
 SAINT SUPPLET • SAINTE POLE • SAIZERAIS • SANZEY • SAULXURES LES NANCY • SAXON  
 SION • SEICHAMPS • SEICHEPREY • SELAINCOURT • SERANVILLE • SERRES • SERROU-  
 VILLE • SERV SOINS INF DOM CIAS OLC • SEXEY AUX FORGES • SI A LA CARTE ST CLEMENT LA-  
 RONXE • SIA DE L'AROFFE • SIA DU JARNISY • SIA DU VERMOIS • SICTOM DE PIENNES  
 SIONVILLER • SIS DU VERMOIS • SIS FILLIERES VILLE MONTOIS • SIS LANEUVEVILLE AUX  
 BOIS • SIVOM CONTRAT RIVIERE WOIGOT • SIVOM DE NONHIGNY • SIVOM DE XIROCOURT • SIVOM  
 DES VALLEES DU CRISTAL • SIVOM DU VAL DE MEURTHE • SIVOM ENVRT BLAINVILLE DAMELE-  
 VIERES • SIVOM SIGNAL DE VAUDEMONT • SIVOS ANTHELUPT • SIVOS BOUCLE DE LA MO-  
 SELLE • SIVOS COLLEGE EINVILLE • SIVOS COTE EN HAYE • SIVOS D OGEVILLER • SIVOS DAME-  
 LEVIERES • SIVOS DE GERBEVILLER • SIVOS DE LA BLETTE VEZOUZE • SIVOS DE LA  
 BOUZULE • SIVOS DE LA ROANNE • SIVOS DE MARON SEXEY • SIVOS DE PIENNES • SIVOS DE  
 THIAUCOURT • SIVOS DES TAILLES • SIVOS DU SANON • SIVOS LA MARELLE • SIVOS LES  
 3V • SIVOS MORTAGNE SUD • SIVOS VALLEE DE LA SEILLE • SIVRY • SIVU ASST DE L'AGGLOMERATION  
 DE PONT-A-MOUSSON • SIVU ASST DU VAL DE MAUCHERE • SIVU ASST ORNE AVAL • SIVU DES  
 EAUX D AUDUN LE ROMAN • SIVU DES EAUX D EINVILLE • SIVU DES EAUX DE HABLAINVILLE  
 SIVU DES EAUX DE L'AULNOYE • SIVU DES EAUX EURON MORTAGNE • SIVU DU STADE FROUARD  
 POMPEY • SIVU EAUX ABONCOURT-MACONCOURT • SIVU EAUX COEUR DU TOULOIS • SIVU EAUX  
 MANONVILLER OGEVILLE • SIVU GEST OUV INTERC PAYS VEZO • SIVU GESTION CRECHE FRI-  
 MOUSSE • SIVU GROUPT DE COMMUNES VALLEE • SIVU REGROUPT PEDAG DU VALMONT  
 SIVU SAINT MICHEL/JERICHO • SIVU SECRETARIAT A.R.R.S.V. • SIVU STADE VARANGEVILLE ST  
 NIC • SIVU TRAVAUX COMMUNAUX ARRACOURT • SIVU TRAVX COMMUNAUX DE MAIXE • SOMMER-  
 VILLER • SORNEVILLE • ST CLEMENT • STNDMC TRANSPORTS BASSIN BRIEY • SYND AMENAG  
 DES LACS DE PIERRE PERCEE • SYND DES EAUX DU SOIRON • SYND DES EAUX DU TREY  
 SYND MIX PARC NATUREL REGIONAL DE LORRAINE • SYND MIXTE DE LA MULTIPOLE SUD LORRAINE  
 SYND RAMASSAGE TRAIT. OM BRIEY • SYNDICAT SCOLAIRE BENNEY • SYNDMC CHENIL DU JOLI BOIS  
 SYNDMC DE LA VALLEE DU TREY • SYNDMC DES EAUX DU SOIRON • SYNDMC DU GRAND TOU-  
 LOIS • SYNDMC ELECTRICITE M ETM • SYNDMC SCOLAIRE 1 CYCLE NANCY • SYNDMC SCOLAIRE  
 PAUL FORT • SYNDMC TRANSPORT BAS LONGWY • TANTONVILLE • THELOD • THEY SOUS VAUDE-  
 MONT • THEZEY-SAINT-MARTIN • THIAUCOURT REGNIEVILLE • THIAVILLE SUR MEURTHE  
 THIEBAUMENIL • THOREY LYAUTEY • THUILLEY AUX GROSEILLES • TIERCELET • TOMBLAINE  
 TOUL • TREMBLECOURT • TRIEUX • TRONVILLE • TUCQUEGNIEUX • UGNY • VACQUE-  
 VILLE • VAL DE BRIEY • VALLEROY • VALLOIS • VANDIERES • VANDOEUVRE LES NAN-  
 CY • VANNES LE CHATEL • VATHIMENIL • VAUCOURT • VAUDEMONT • VAXAINVILLE • VEHO  
 VELAINE SOUS AMANCE • VELLE SUR MOSELLE • VENNEY • VENNEZEY • VERDENAL  
 VEZELISE • VIEVILLE EN HAYE • VILCEY SUR TREY • VILLE AU MONTOIS • VILLE EN VER-  
 MOIS • VILLE HOUDLEMONT • VILLE SUR YRON • VILLECEY SUR MAD • VILLERS EN HAYE  
 VILLERS LES NANCY • VILLERS SOUS PRENY • VILLERUPT • VILLETTE • VILLEY SAINT  
 ETIENNE • VIRECOURT • VITERNE • VITRIMONT • VIVIERS SUR CHIERS • VOINEMONT  
 VRONCOURT • WAVILLE • XAMMES • XERMAMENIL • XEUILLEY • XIROCOURT • XIVRY CIRCUIT  
 XOUSSE

**25** : CC PAYS DE SANCEY BELLEHERBE

**70** : CC VAL DE GRAY

**55** : FAINS-VEEL



**IN-PACT GL**  
**2 allée Pelletier Doisy**  
**54600 Villers-lès-Nancy**